

Jérôme Wilgaux, Enric Porqueres i Gené (et al.), Les incertitudes de l'inceste. Autour de l'anthropologie symbolique de Françoise Héritier

Paris, Revue Incidence 9, coll. « Textes de références », 2013, 304 p.

Mustapha Naïmi



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/26594>

DOI : 10.4000/assr.26594

ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2014

Pagination : 313

ISBN : 978-2-7132-2467-6

ISSN : 0335-5985

Référence électronique

Mustapha Naïmi, « Jérôme Wilgaux, Enric Porqueres i Gené (et al.), Les incertitudes de l'inceste. Autour de l'anthropologie symbolique de Françoise Héritier », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 168 | 2014, mis en ligne le 22 mai 2015, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/assr/26594> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.26594>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© Archives de sciences sociales des religions

Jérôme Wilgaux, Enric
Porqueres i Gené (et al.), Les
incertitudes de l'inceste. Autour de
l'anthropologie symbolique de
Françoise Héritier

Paris, Revue Incidence 9, coll. « Textes de références », 2013, 304 p.

Mustapha Naïmi

RÉFÉRENCE

Jérôme Wilgaux, Enric Porqueres i Gené (et al.), Les incertitudes de l'inceste. Autour de l'anthropologie symbolique de Françoise Héritier, Paris, Revue Incidence 9, coll. « Textes de références », 2013, 304 p.

- 1 Se proposant de faire tourner chaque numéro autour d'un texte ou d'un ensemble de textes de référence, la revue *Incidence* envisage les résonnances que la pensée peut susciter dans des champs différents de la recherche. À travers une situation d'éclatement des sciences humaines, de dispersion des théories, de richesses illimitées des données, le projet de la revue consiste donc à tenter un certain recentrage. Elle s'emploie à restituer dans son véritable éclairage, son contexte, avec les problèmes que l'auteur s'est posé, les impasses théoriques qu'il devait affronter et dépasser.
- 2 Ce numéro réalisé sous la direction de Jérôme Wilgaux et de Enric Porqueres i Gené rend compte tout à la fois des évolutions contemporaines et des débats que la question de l'inceste suscite en interrogeant les fondements mêmes du lien social et de la construction des identités personnelles et collectives.
- 3 Françoise Héritier traite d'un cas d'inceste en cassation. Son étude porte le titre de « L'anthropologue et le législateur, des faits qui font sens : un cas d'inceste en cassation ».
- 4 Du point de vue des représentants du droit et de la loi en application, l'inceste contrevient à l'ordre public parce qu'il constitue une « zone d'horreur » où l'interdit est absolu, où aucune dispense n'est possible et où la filiation ne pourra jamais être affichée qu'à l'égard d'un seul des deux auteurs de la vie. La protection des fondements mêmes de la famille et de la société est remise en question par la non-reconnaissance de la double filiation de l'enfant né d'un inceste. Ne pas reconnaître cette double filiation n'est pas une mesure discriminatoire. Comment une société pourrait-elle préserver ses fondements si elle ne pouvait tirer les conséquences de cette protection en refusant que l'adoption serve à obtenir ce qui ne peut l'être légalement, ce qui irait contre son propre intérêt ?
- 5 Cette réflexion soulève de nombreuses questions d'ordre anthropologique. La prohibition de l'inceste, institution universelle, mais avec des champs de définition et d'extension variables, ne touche pas seulement des parents consanguins : on trouve dans la catégorie des unions incestueuses des unions entre des personnes qui ont entre elles une relation d'alliance matrimoniale entre beau-père et bru, par exemple. D'où peut provenir alors ce sentiment répulsif d'horreur, s'il n'y a pas de rapport de consanguinité entre eux ? Pour Claude Lévi-Strauss, c'est moins l'aspect négatif de la prohibition qu'il faut prendre en considération que la construction d'une société paisible, équilibrée, durable, sans grands déchirements prédateurs suscités par l'absence de femmes reproductrices dans le groupe. À ce tableau, il faut ajouter encore une autre problématique : celle de la création cognitive. Nos lointains ancêtres qui avaient à comprendre le monde, à lui donner du sens et à créer le savoir, l'ont fait en



utilisant des schémas rationnels de pensée semblables aux nôtres. Ils ont mis en place un arsenal catégoriel et cognitif en opposant le même au différent. Cette catégorie sera celle des principes de toutes dualités qui nous poussent à penser et à nous exprimer. Ainsi la mêmeté de forme existe entre un père et son fils, une mère et sa fille, deux frères, deux sœurs, alors que la différence existe entre un père et sa fille, une mère et son fils, un frère et sa sœur. Cette double notion d'identité substantielle modulée par la forme corporelle des consanguins entre eux permet de comprendre la logique qui sous-tend la reconnaissance de deux types de situations incestueuses.

- 6 Aujourd'hui on assiste progressivement à une érosion du champ couvert par la prohibition, sans doute parce qu'elle ne correspond plus aux mêmes impératifs majeurs qui l'ont vue naître, à partir de points de fragilité donc de fission, que l'on peut prévoir.
- 7 Que s'agit-il donc de protéger, grâce à l'interdit de l'inceste qui s'accompagne parfois, dans divers lieux, de mesures drastiques d'élimination des fautifs par la mort ou le bannissement, et même souvent des enfants qui sont nés de ces unions réprouvées ? Il s'agit bien d'un « ordre public », c'est-à-dire l'existence d'un monde social régi par des lois librement consenties. Une société ne peut être pensée qu'en se refusant à une reproduction du même par le même, en s'obligeant à diversifier ses alliances avec d'autres groupes. Cela peut se faire grâce à des astuces dans la classification des consanguins, en sélectionnant, par exemple, parmi ceux qui nous paraissent, à nous occidentaux contemporains, comme étant tous de même niveau (cousins, germains, cousins issus des germains), ceux qui seront considérés comme porteurs d'une substance légèrement différente et qui peuvent être épousés. Cette classification se fait à partir de critères normatifs qui tiennent à la mêmeté ou non de la forme sexuée de la paire de germains originelle. C'est là l'apparent arbitraire des définitions de la parenté.
- 8 Demain, la perception de l'inceste dans une même société peut changer. Nous savons qu'elle varie en définition et en extension selon les sociétés du monde. Rien n'interdit de penser que des variations continuent de s'inscrire dans notre paysage mental, introduisant des changements dans la loi. La nécessité de l'échange n'est plus la même et la notion de substance partagée selon ses deux modes d'acquisition n'a plus exactement le même sens qu'au Moyen Âge. On continue de penser, sans doute à juste titre, qu'on ne construit la société qu'avec du différent et pas avec du semblable exclusivement. Mais c'est la définition même de la différence qui peut subir des changements.
- 9 Jérôme Wilgaux tente de revenir au travail de Françoise Héritier initié à la fin des années 1950 afin de mieux comprendre la catégorie de « l'inceste du deuxième type » qu'elle a proposé pour la première fois au tournant des années 1970-1980. Le travail de terrain réalisé par Françoise Héritier chez les Samo (Burkina Faso) lui permit de développer une approche personnelle de l'inceste et de sa prohibition, opérant tout d'abord une série de déplacements par rapport à la théorie lévi-straussienne pour, en fin de compte, en modifier profondément les perspectives.
- 10 L'étude anthropologique des relations considérées comme « incestueuses » dans les sociétés non occidentales, de leur définition et de leur hiérarchisation, révéla toute la complexité des normes et du discours au sein des sociétés humaines, et ne fut pas sans susciter quelque trouble au sein de la communauté scientifique. Le premier mérite des travaux de F. Héritier a été d'attirer l'attention sur des types d'inceste qui n'étaient pas jusqu'alors pris en compte par les interprétations et les explications proposées, et qui depuis ont été rencontrés dans de très nombreuses sociétés, présentes ou passées.

Toute théorie de l'inceste se doit désormais de prendre en compte les définitions propres à chaque société et la totalité des prohibitions regroupées dans cette catégorie, incluant ainsi des relations sexuelles hors mariage, des relations homosexuelles, des adultères, des relations entre parents naturels comme adoptifs, des relations successives ou simultanées avec plusieurs partenaires, voire des relations où le lien social en cause ne relève en aucune manière de relations de filiation ou d'alliance.

- 11 L'auteur conclut qu'attentive à ce que disent et font les gens tout autant qu'aux phénomènes collectifs, aux normes comme aux pratiques, l'anthropologie de Françoise Héritier ne peut être comprise si l'on oublie ses racines structuralistes.
- 12 Enric Porqueres i Gené traite de quelques « Ruptures et nouveaux enjeux dans l'anthropologie de la parenté, les apports de Françoise Héritier ». Constatant que les textes de Françoise Héritier de 1979 et 1980 instaurent deux ruptures épistémologiques dont la portée reste, encore aujourd'hui largement sous-estimée, l'auteur considère que la première est le traitement informatique d'un corpus généalogique conséquent, tandis que la seconde engage une nouvelle définition de la parenté. Il s'attarde plus longuement sur cette seconde dont l'impact ne doit pas être réduit « à un ajustement d'optique au sein de l'école de pensée structuraliste ». L'idée que dans les sociétés dites traditionnelles la parenté constituerait l'armature de l'ordre social est sérieusement remise en question.
- 13 F. Héritier adhère à l'exigence de restitution contextuelle, qu'elle considère comme étant nécessaire à une meilleure compréhension des faits de parenté. L'exigence d'une description minutieuse du contexte ouvre dans son œuvre sur un comparatisme qui ne se déploie pas selon une logique d'aires culturelles. Il s'agit d'un comparatisme qui, à partir de l'expérience de terrain ouest-africaine, vise l'universel. Si le corps sexué en tant qu'objet de perception se situe au fondement de l'entreprise, le corps sexuel, en action, apparaît immédiatement après pour rendre compte de certains aspects inexplorés de la parenté.
- 14 Françoise Héritier revisite la parenté occidentale en ouvrant sur la dimension historique, en particulier l'analyse des textes bibliques et la reproduction sociale dans les sociétés paysannes.
- 15 L'alliance, moteur d'historicité, produit de la parenté. Elle sert à penser les liens entre une identité exprimée par le langage de la permanence du sang et la constante redéfinition des groupes ainsi naturalisés à travers les actes matrimoniaux. Loin d'être cantonnée à la sphère de l'intime, la parenté occupe une place centrale dans l'agencement de l'ordre social en Occident, comme le montrent les travaux de F. Héritier. D'une manière globale, on peut insister sur l'importance du système de parenté bâti par les ecclésiastiques, puis exporté vers les différents droits nationaux. Le christianisme hérité de représentations issues de la philosophie politique antique selon lesquelles l'union politique entre les hommes dérive de l'extension de l'amour de soi aux autres membres de la cité.
- 16 De son côté, et pour des raisons qui tiennent à ses centres d'intérêt, Pierre Bonte choisit d'illustrer la démarche de Françoise Héritier à partir d'un autre point de vue, relevant aussi de la parenté, mais qui concerne le cas bien particulier de la « parenté de lait » dans les sociétés arabo-musulmanes. Après avoir procédé à un inventaire des questions soulevées par F. Héritier, et sans remettre en question son constat selon lequel ce qui fait sens est le corps intégral des représentations possibles, P. Bonte reconnaît ce qui dans l'élaboration de ces significations relève de ce que l'on pourrait appeler, après

Louis Dumont, les caractères holistes de la culture et le degré de cohérence qui en résulte. Sa seconde remarque se situe sur un autre terrain, celui des hypothèses les plus générales sur lesquelles repose cette anthropologie symbolique du corps. L'auteur avance l'universalité de la valence différentielle des sexes, qu'elle explique par les faits d'observations suivantes : les femmes jouent un rôle essentiel dans la reproduction des corps sexués et elles ont cette particularité inouïe de reproduire non seulement, à l'identique d'elles-mêmes, des filles, mais aussi des corps masculins différents. C'est la distinction des sexes et leurs rôles différenciés dans la reproduction de l'espèce qui détermine dès le départ la réappropriation symbolique par les hommes de ce qui est l'apanage des femmes, réappropriation sans laquelle vraisemblablement aucune société humaine n'aurait pu se constituer en tant que telle de manière viable. C'est à l'approfondissement de cette hypothèse que Pierre Bonte consacre son étude. Son texte s'appuie sur des recherches de terrain et d'autres plus théoriques sur la parenté « arabo-musulmane », reprend et prolonge les travaux fondateurs de F. Héritier sur ce thème de la parenté de lait en les replaçant dans le contexte plus général de traitement du masculin et du féminin dans le monde de l'islam, mais aussi dans celui des religions révélées apparentées. La place centrale du récit du sacrifice demandé par la divinité à Abraham (Ibrahim) et ses significations est de fonder la notion de parenté, construction sociale et symbolique qui ne va pas de soi bien qu'elle mobilise des représentations et institutions occultant le rôle primordial du corps féminin ainsi que les apports féminins au processus de reproduction sociale. L'établissement d'une relation entre Père et Fils nécessite une sorte de « domestication » des capacités reproductrices féminines qui reste inachevé malgré la référence à sa configuration transcendantale. De ce point de vue, les représentations monothéistes de la divinité, qui se conjugue désormais strictement au masculin, ouvrent de nouveaux champs de significations, mais soulèvent aussi de nouveaux problèmes qui se traduisent par le développement de formes de parenté électives, divines, spirituelles ou consacrant le lait féminin, qui réorganisent le champ de la filiation sociale et qui s'emploient à transcender le régime de la filiation en concédant une place au principe féminin : sanctification de la vierge, parrainage bisexué dans le christianisme, lait dans la parenté musulmane, mères génératrices du peuple d'Israël (Sarah, Rebecca, Rachel), etc.

- 17 La notion de maison empruntée à Claude Lévi-Strauss met en évidence l'élection divine des naissances sacrées et le rôle du féminin aux origines de la « maison d'Israël » qui s'organise en fonction de la reproduction millénaire de cette élection et alliance divine. C'est par les femmes que se transmettront l'appartenance religieuse et l'affiliation à la maison, au peuple d'Israël. Le terme « maison du prophète » en islam permet de conjuguer la dimension universaliste de la révélation prophétique et l'organisation de la communauté musulmane. Le primat du masculin et de la patrilinéarité est fortement marqué dans l'organisation et de la descendance du prophète et légitime le déplacement de la figure sacrificielle du premier-né d'Ishâq (fils de femme, Sarah) vers celle d'Ismaël (fils d'homme, Ibrahim).
- 18 L'étude de Fadwa El Guindi porte sur les logiques et les dynamiques de l'allaitement dans une version remaniée à partir de différentes communications scientifiques présentées à l'occasion de rencontres organisées par le Cercle parenté dans le cadre des conférences de 2010, 2011 et 2012 de l'American Anthropological Association (musahara) dans les études de la parentésociation. Son analyse porte sur la nature de la parenté en général et s'intéresse à la relation dynamique observable entre la logique du tabou de l'inceste et les stratégies d'évitement qui en découlent, en particulier dans le monde

arabe, où, les rapports de parenté sont le plus souvent régis par la patrilinearité, avec, dans la verticalité, des liens masculins ascendants (remontant) à partir de racines ancestrales, et dans la latéralité, des liens matrilatéraux et des relations d'affinité.

- 19 L'auteur défend l'idée que l'allaitement est le terme le plus approprié pour désigner le phénomène étudié, des termes énumérés ont vocation à rassembler des pratiques et des institutions apparentées, mais différentes, en vertu du fait qu'elles ont en commun des conduites et des pratiques relatives au partage du lait maternel au sein du groupe comme entre divers groupes. L'auteur propose que la parenté par l'allaitement soit reconnue au même titre que la consanguinité (*nasab*) et l'affinité (*musahara*) portant sur le monde arabe.
- 20 La prescription de l'inceste dans le mazdéisme est l'objet de l'étude de Anaël Levy. L'union entre parents et enfants, portant le nom de *xwedodah*, a été non seulement pratiquée, mais a aussi constitué une prescription religieuse d'une importance majeure. L'auteur se propose de faire le point sur le mode d'appréhension d'un corpus de sources s'étendant sur près de vingt siècles et à la manière dont les chercheurs ont intégré à leur analyse le tabou de l'inceste. Ces sources relèvent de trois ordres : les inscriptions, le droit profane sassanide et les textes religieux. L'hypothèse selon laquelle l'union au plus proche a d'abord été une pratique restreinte à l'élite sociale (famille royale, noblesse et clergé) qui s'est ensuite diffusée dans l'ensemble du corps social a été avancée dès 1882 par Wilhelm Geiger. Limitée d'abord à la famille royale et au clergé, elle s'est répandue ensuite dans le corps social en prenant la forme d'un devoir religieux. Il en ressort que l'union au plus proche se comprend aisément dans la perspective de la responsabilité de choisir la femme la plus apte à mener avec lui l'entreprise de la rénovation du monde qui incombe au mazdéen. Si le mariage au sein de la communauté mazdéenne est une première garantie de la qualité de l'épouse, la femme la plus proche est celle qui est la plus susceptible de soutenir une vie « bonne » car elle est peut-être aussi celle sur laquelle on a l'emprise la plus forte. Favoriser l'union avec une femme de la proche parenté revient à choisir l'union avec une femme déjà sous la coupe des hommes du groupe, quitte à renoncer aux femmes étrangères, séduisantes, mais frivoles. L'enfant issu d'une union au plus proche est ce qui est le plus proche de soi. Pour Aristote, l'amour pour l'enfant est naturel, idée au cœur du mazdéisme : la concorde universelle, qui mène à la défaite du Mal et à la Rénovation du monde, s'ancre dans l'amour que l'on porte à ses propres enfants.
- 21 Stefania Ferrando étudie la différence des sexes comme « butoir de la pensée » à partir de l'approche que fait F. Héritier de la valence différentielle des sexes. Elle se concentre sur deux noyaux théoriques principaux, qui correspondent à autant de champs de réflexion et d'enquêtes ouvertes par Héritier, qui nie explicitement une qualification essentialiste de la différence des sexes en reconnaissant l'origine sociale des déterminations sexuées, et c'est peut-être l'une de ses contributions théoriques majeures. Il s'agit d'interroger l'opposition entre nature et culture sur laquelle s'appuient souvent les études du genre.
- 22 En faisant observer que la théorie lévi-straussien de l'échange ne prend pas en compte la valence différentielle des sexes, Françoise Héritier désigne avant tout un manque d'ordre descriptif. La valence différentielle des sexes n'est pas simplement l'une des bases de la vie collective qui doit être analysée, mais aussi une réalité qu'il aurait fallu critiquer. Apparaît ainsi un point où la réflexion anthropologique semble lier une exigence descriptive à une portée normative de son discours. F. Héritier découvre dans

le problème que poserait à chaque société la distribution différenciée de la capacité d'enfanter. Elle montre la possibilité d'une remise en question de cette hiérarchisation, tente de saisir le sens d'une transformation en cours et d'indiquer les lieux et les expériences où celles-ci peuvent être saisies de façon privilégiée. Ses réflexions sur l'accès des femmes à la contraception s'inscrivent dans ce cadre.

- 23 Anne Bayard-Sakai tente de voir comment Tanizaki explore, avec une originalité incontestable, les potentialités romanesques de certaines structures relationnelles relevant de l'inceste du deuxième type. Les différents exemples évoqués, avec leur récurrence thématique, montrent comment Tanizaki s'empare d'un matériau défini, l'organisation relationnelle et psychique qui définit l'inceste du deuxième type, pour élaborer des constructions romanesques singulières. Reste que ces textes ne sauraient fonctionner sans notre participation en tant que lecteurs suspicieux à certains égards, nous bénéficierons ainsi d'un accès privilégié à un savoir anthropologique, celui que nous offre la littérature.
- 24 Jean-Marc Proslie analyse un roman autour de quelques « variations romanesques autour d'un même motif : l'inceste du deuxième type ». On y retrouve le thème de la concurrence de deux identiques pour un même homme qui revient à travers certains exemples qui méritent d'être suivis. Il y a une légitimité dans le renoncement du plus âgé, à propos d'un amant commun, ou de qui les met en concurrence. Le face-à-face douloureux et nécessaire avec son vieillissement, la comparaison lucide avec l'autre, sont autant de crans d'arrêt possibles à l'égaré. Cette garantie n'existe pas entre deux sœurs : ici prennent place l'illégitimité pure et simple de la préférence, l'impossibilité d'en finir. Le numéro s'achève sur quelques textes choisis de Françoise Héritier.